



PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de physiothérapeute ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez.

L'assurance responsabilité professionnelle protège les professionnels en s'assurant que leur défense juridique est coordonnée et payée si une réclamation est faite contre eux. Votre police couvre également le coût de l'indemnisation du patient ou des dommages.

Détails de la couverture:

Responsabilité professionnelle	7 000 000 \$ par réclamation 10 000 000 \$ agrégé
Frais juridiques réglementaires	L'OPTION A - 160 000 \$ L'OPTION B - 200 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	L'OPTION A - 210 000 \$ L'OPTION B - 250 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Assignation à comparaître NOUVEAU	50 000 \$
Période de déclaration prolongée	10 ans automatiquement inclus
Limite territoriale	Monde entier

Définitions de la couverture:

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais juridiques en cas de plainte déposée auprès d'un organisme de réglementation couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation provincial.

En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure. Par exemple, une plainte pour faute professionnelle, incompetence ou incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie contre les abus sexuels

Toutes les options prévoient un financement maximal de 50 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, alors qu'elle était patiente, a subi des abus dans le cadre de l'exercice de la profession de physiothérapeute par l'assuré.

Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Période de déclaration prolongée

La police prévoit automatiquement une période de déclaration prolongée de 10 ans pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui surviennent après que vous avez cessé d'exercer, mais qui sont fondés sur des services professionnels rendus pendant que vous étiez membre en exercice et avant l'expiration de votre dernière police active.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez communiquer avec Crawford & Company (Canada) au 1-877-805-9168 ou par courriel à BMSclaims@crawco.ca.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez contacter l'ACP pour souscrire une couverture individuelle de responsabilité professionnelle.

Association canadienne de physiothérapie

613-564-5454 or 1-800-387-8679

insurance@physiotherapy.ca

www.physiotherapy.ca

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.